



**Le ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, Joseph Beti Assomo, a déclaré que les criminels, les assassins et terroristes ne faisaient pas partie des 289 personnes à libérer, sur ordre du chef de l'Etat.**

Il convient de rappeler que Jeudi 13 décembre, Paul Biya a ordonné la cessation de 289 affaires en instance devant des tribunaux militaires à l'encontre de personnes arrêtées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Le ministre de la Défense, Joseph Beti Assomo, chargé d'appliquer la décision, a déclaré que cette décision ne concernait que les personnes dont le cas avait fait l'objet d'un examen approfondi devant des tribunaux militaires, sans qu'aucune charge lourde pèse sur leur tête.

Il a souligné que "les criminels, assassins et autres terroristes dangereux ainsi que les cerveaux à l'origine de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest" ne sont pas concernés par ces mesures.

« La justice continuera à suivre son cours », a déclaré Beti Assomo.

Ainsi, 16 personnes seraient libérées de la prison centrale de Bafoussam, 49 de la prison centrale de Bamenda, 99 de la prison centrale de Buea, 14 de la prison centrale de Douala, 85

de Kondengui, 33 du siège de la gendarmerie et deux de la police judiciaire à Yaoundé, a déclaré le ministre dans un communiqué.

---